



ID: 045-214501504-20231003-D2023 43-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote A l'unanimité Pour:8 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2023, le 3 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 26/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/09/2023.

Présents: M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline. Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCART Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André

Excusé: M. PELLETIER Laurent

Secrétaire de séance : M. FRAPPIN Christophe

D2023 43 - Eglise: travaux complémentaires et signature d'une convention avec LogemLoiret

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2023 36 concernant la rénovation d'une partie de la toiture de l'église. Il a été omis les travaux complémentaires (accès PMR et réfection du plafond de la sacristie) ainsi que la passation d'une convention avec LogemLoiret dans le cadre de l'appel d'offres pour un marché commun mais distinct au niveau de la facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les travaux complémentaires pour l'accès PMR de l'église et la réfection du plafond de la sacristie,
- autorise le Maire à signer la convention auprès de LogemLoiret et tout autre document relatif à l'ensemble des travaux de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme: En mairie, le 04/10/2023 Le Maire M. André POISSON

Le secrétaire de séance, M. FRAPPIN Christophe